

tant le cercueil du grand soldat d'arrêter face au terre-plein. Les troupes présentaient les armes, cependant que le président de la République prenait place dans la tribune de gauche, entre le prince Léopold de Belgique, le président du Sénat et le président de la Chambre des députés.

Les officiers et quelques personnalités qui ont assisté à cette dernière cérémonie présentaient à leur tour leurs condoléances, puis ils se retirèrent, laissant un dernier fois le cercueil du chef victorieux que des hommes portent dans la crypte.

Le dernier adieu

L'inhumation provisoire a lieu en présence seulement de la famille. M. le maréchal Joffre reste un moment en prières, puis se retire. Le cardinal Verdier bénit une dernière fois les restes du vainqueur de la Marne.



LE COIN DU PARC DE LOUVIENNES OÙ LE MARÉCHAL AIMAIT À REGARDER LE PANORAMA DE PARIS ET OÙ, SUIVANT SON DESIR, IL S'ÉTAIT INHUMÉ. (Photo Keystone.)

Un sacnet renfermant de la terre des champs de bataille de la Marne prélevée à Balesmes. Dans le grand silence qui plane sur tout le cortège M. Barthou, ministre de la Guerre, zélateur à la tribune édifée face à la dépouille mortelle du maréchal et lit d'une voix haute et limpide que diffuse la T. S. F. le discours que nous reproduisons d'ailleurs part.

Les troupes rendent un dernier hommage au maréchal

Après l'hommage du Gouvernement, un ordre retentit, et les troupes s'ébranlent pour la suprême parade. En tête, les délégations des armées alliées s'avancent, superbes de tenue. Le passage des splendides soldats de l'armée anglaise, dans leur pittoresque tenue rouge, provoque un mouvement d'admiration de la foule.

Voici les Ecoles polytechnique, de Saint-Cyr, les troupes de la garnison de Paris, la tête tournée vers le cercueil du grand chef. Le défilé continue, interminable, aux accents des marches militaires. La Garde républicaine à cheval ferme la marche, dans un bruit sourd de sabots frappant lourdement le sol. Les fanfares se font entendre, il est 13 h. 15.

Le maréchal Joffre, vainqueur de la plus grande bataille de tous les temps, a cessé d'appartenir au peuple de Paris. Son corps, porté par l'effort de canon, s'avance doucement dans la cour d'honneur des Invalides, entre la doune et l'irrésistible haie de drapeaux des Associations d'anciens combattants. Les grilles se ferment derrière le cortège composé uniquement de la famille du maréchal et des officiers supérieurs de la garnison de Paris.

Les hampes se lèvent, formant ainsi au-dessus du cercueil qui s'avance en cahotant, une glorieuse voûte de soie tricolore.

En attendant la sépulture à Louveciennes

Une ultime cérémonie religieuse se déroule alors dans la chapelle Saint-Louis des Invalides. La cantoria fait entendre les chants liturgiques de l'Inhumation, et le maître Jules Meunier exécute sur les grandes orgues une paraphrase du *Lomme, Salmam*.

A l'issue des funérailles, le corps du maréchal Joffre est déposé dans une sacquette désignée de la chapelle, à gauche de l'autel. Le cercueil, toujours recouvert de son linceul tricolore, est ensuite placé au centre de la sacristie. En avant sur des cotons, sont posés les décorations du disparu et l'instrument du commandement.

La cérémonie est terminée. La foule se disperse sur l'Esplanade, où se dresse la statue de Gallieni, et qui vit passer les cortèges funèbres de Mangin, de Fayolle, de Sarrail et de Foch.

A 14 heures, le suprême adieu au maréchal est terminé. Les officiers de l'état-major du maréchal s'avancent en claquant les talons devant M. le Maréchal et s'inclinent profondément devant elle.

LE DISCOURS DE M. BARTHOU

Voici le texte du discours prononcé au nom du gouvernement et de l'Académie française par M. Louis Barthou, ministre de la Guerre.

Monsieur le président de la République, Messieurs, En venant apporter à la mémoire du maréchal Joffre, au nom du gouvernement de la République, l'hommage unanime de la reconnaissance nationale, j'ai le souci de mesurer son élévation, sa profondeur que soient l'admiration et l'émotion du pays, au caractère même de ce grand soldat. Il n'a aimé que les mots simples.

C'est par la méditation et par la réflexion longuement mûries, qu'il se préparait à l'action. La brièveté délicate du commandement procédait chez lui de la clarté d'un esprit pénétrant et logique, qui pesait les chances avant de courir les risques, et qui avait envisagé au moment de prendre une résolution tous les aspects du problème.

Son silence n'avait aucune affectation: il était la loi de sa nature, qui se refermait sur elle-même pour mieux se posséder et pour se vaincre. Dès sa jeunesse, on l'avait appelé « Le Taciturne ». Ce mot ne le révoltait qu'en partie et même il le dépeçait mal. S'il répugnait aux éclats excessifs, Joffre avait gardé un fonds de gaieté qui s'exprimait par la finesse de son sourire et par la bonne humeur toujours sensée de ses réparties. On ne le trouvait ni dépourvu qu'il apparence, sa parole avait une hauteur qui ne renouillait pas à la vivacité de son esprit, mais il ne se livrait pas et il ne se décidait qu'au bon moment, avec l'habitude de s'observer, de calculer et de prévoir.

Ses premières armes En Indo-Chine, au Soudan, à Madagascar, capitaine, colonel ou général, il avait mis à profit l'expérience de la guerre coloniale qui a donné à la France militaire quelques-uns de ses plus grands chefs. L'amiral Combet avait apprécié son activité ingénieuse, surtout pendant le siège de Ba-Dinh, dont il avait dirigé les travaux avec une intelligence et un sang-froid dignes des plus grands foyers. Cette citation, délivrée par le maréchal Joffre qui connaissait les hommes, est le premier témoignage d'où se dégage le caractère de Joffre.

Il mérita, quelques années plus tard, après l'organisation de camp retranché de Diego-Suarez, d'y joindre celui de Gallieni, qui est décisif.

On y sentait la main-forte et l'esprit de méthode de quelqu'un qui savait et qui voulait. Ainsi se dessinait déjà, noté par les plus grands chefs, les traits essentiels de Joffre: l'intelligence, le sang-froid, la mesure, la méthode, la volonté.

Déjà, partant de là, le 10 mars de 1903 à 1904, il avait été nommé à la Guerre, commandant d'une division ou d'un corps d'armée, il justifia ces éloges. Ses fonctions diverses avaient mul-

tipliés ses aptitudes. Il était prêt à assumer les responsabilités les plus hautes.

La préparation de la victoire Pourrait, aucune ambition ou aucune impatience ne le hantait. Ce soldat, né dans le peuple, avait l'âme d'un vrai citoyen. Il sentait comme tous les Français que, en 1870-1871, l'armée avait sauvé l'honneur du pays, le traité de Francfort avait comprimé sa sécurité. La carte de la frontière dessinait une humiliation, mais un péril.

Le mot de revanche n'était pas dans le vocabulaire de Joffre, qui y voyait le jeu sanglant de la guerre. Il voulait la grande réparation que Gambetta n'avait pas désemparé d'obtenir du droit. L'Allemagne, que rien ne menaçait, préférait la force. Elle nous déclara la guerre.

Depuis trois ans, le général Joffre était le chef de l'état-major général de l'armée. Il n'avait méconnu aucun des devoirs de sa redoutable fonction. Il savait qu'il fallait mettre en œuvre toutes les ressources et toute l'énergie morale du pays pour assurer la victoire. Ce qui manquait alors, disait-il, manquait définitivement. La mort même ne pouvait pas empêcher un ordre qui attendait à la fois l'organisation minutieuse dirigée par Joffre et l'union d'un peuple résolu à ne pas périr.

L'invasion criminelle de la Belgique, ce petit pays qui fut si grand par l'héroïsme de son souverain et de ses soldats, fut pour résultat de l'attaque de l'Allemagne. Ce n'était pas la guerre, c'était la plus de l'état-major. Existait-elle donc 1870 qui recommençait? Allions-nous subir de nouvelles défaites et de nouveaux sacrifices? Quels démembrements et quels déchirements nous menaçait? Jamais un plus grand péril n'avait menacé un plus grand enthousiasme. Tout paraissait perdu: la guerre, le sol, l'armée, la liberté, la patrie.

Dans cette heure tragique, un homme fit face au destin. Joffre savait qu'un général est battu alors seulement qu'il se croit battu. Il n'accepta pas la défaite. Il voulait et il organisa la victoire. Pour l'obtenir il ne recula devant aucune des décisions que le salut du pays exigeait. Sa froide raison, éclairée par l'expérience, lui imposa des sacrifices dont son cœur souffrait, mais qu'il accomplissait sans souci de la camaraderie ou de l'amitié, avec le courage d'une haute et impartiale conscience. Il ne considérait que son devoir.

Le prodigieux redressement de la Marne L'unique des batailles de frontières avait échoué, l'ordre ne se rétablissait pas. Ce n'était pas une retraite forcée, mais un mouvement calculé, pour préparer les opérations ultérieures. Toujours pénétré de l'idée que l'offensive

de quel ressort, touchant presque au miracle, le soldat français est capable. Le général von Kluck en fit l'aveu: « Que des hommes aient reculé pendant dix jours, que des hommes couchés par terre, à demi-morts de fatigue, puissent reprendre le feu et attaquer au son du clairon, c'est là une chose à laquelle nous n'avons jamais appris à compter. »

Joffre comptait avec elle. Il avait pour ses soldats « une tendresse infinie ». Comme il les aimait, les regardant sans leur sourire, les commandant sans les aimer. Il savait tout ce qu'on peut attendre, tout ce qu'il devait attendre de leur bonne humeur, de leur gaieté affectueuse, de leur bravoure native, de leur esprit de sacrifice, de leur héroïsme.

Il savait que, dans une guerre, les premiers succès, à paralyser nos armées dans leur action et dans leur moral. Il y avait un élément psychologique qui entra dans les prévisions de Joffre avant combinée, il décida de passer à l'attaque.

Deux jours avaient suffi pour opérer un réajustement dont l'histoire n'offre peut-être pas d'exemple. Dans la nuit, le général Joffre avait fait le sort de la France. Il le savait. Il avait mis sur, avec un sang-froid et l'ambition personnelle ne jouait aucun rôle, les conséquences d'une échelle qui aurait été une irréparable catastrophe. Mais il avait confiance.

Les conditions de la guerre s'étaient modifiées à notre avantage. L'attaque brusquée des Allemands n'avait pas réussi, malgré ses premiers succès, à paralyser nos armées dans leur action et dans leur moral. Il y avait un élément psychologique qui entra dans les prévisions de Joffre avant combinée, il décida de passer à l'attaque.

Entre leur chef et eux, l'union des cœurs et des volontés, supérieure aux règlements eux-mêmes, avait été le secret de leur succès. Ils avaient compris, aussi le généralisme, le commandement par l'exemple, le respect de la vie, l'humanité, la justice, la paix.

Entre leur chef et eux, l'union des cœurs et des volontés, supérieure aux règlements eux-mêmes, avait été le secret de leur succès. Ils avaient compris, aussi le généralisme, le commandement par l'exemple, le respect de la vie, l'humanité, la justice, la paix.

Entre leur chef et eux, l'union des cœurs et des volontés, supérieure aux règlements eux-mêmes, avait été le secret de leur succès. Ils avaient compris, aussi le généralisme, le commandement par l'exemple, le respect de la vie, l'humanité, la justice, la paix.

Entre leur chef et eux, l'union des cœurs et des volontés, supérieure aux règlements eux-mêmes, avait été le secret de leur succès. Ils avaient compris, aussi le généralisme, le commandement par l'exemple, le respect de la vie, l'humanité, la justice, la paix.

Entre leur chef et eux, l'union des cœurs et des volontés, supérieure aux règlements eux-mêmes, avait été le secret de leur succès. Ils avaient compris, aussi le généralisme, le commandement par l'exemple, le respect de la vie, l'humanité, la justice, la paix.

Entre leur chef et eux, l'union des cœurs et des volontés, supérieure aux règlements eux-mêmes, avait été le secret de leur succès. Ils avaient compris, aussi le généralisme, le commandement par l'exemple, le respect de la vie, l'humanité, la justice, la paix.

Entre leur chef et eux, l'union des cœurs et des volontés, supérieure aux règlements eux-mêmes, avait été le secret de leur succès. Ils avaient compris, aussi le généralisme, le commandement par l'exemple, le respect de la vie, l'humanité, la justice, la paix.

Entre leur chef et eux, l'union des cœurs et des volontés, supérieure aux règlements eux-mêmes, avait été le secret de leur succès. Ils avaient compris, aussi le généralisme, le commandement par l'exemple, le respect de la vie, l'humanité, la justice, la paix.

Entre leur chef et eux, l'union des cœurs et des volontés, supérieure aux règlements eux-mêmes, avait été le secret de leur succès. Ils avaient compris, aussi le généralisme, le commandement par l'exemple, le respect de la vie, l'humanité, la justice, la paix.

Entre leur chef et eux, l'union des cœurs et des volontés, supérieure aux règlements eux-mêmes, avait été le secret de leur succès. Ils avaient compris, aussi le généralisme, le commandement par l'exemple, le respect de la vie, l'humanité, la justice, la paix.

Entre leur chef et eux, l'union des cœurs et des volontés, supérieure aux règlements eux-mêmes, avait été le secret de leur succès. Ils avaient compris, aussi le généralisme, le commandement par l'exemple, le respect de la vie, l'humanité, la justice, la paix.

Entre leur chef et eux, l'union des cœurs et des volontés, supérieure aux règlements eux-mêmes, avait été le secret de leur succès. Ils avaient compris, aussi le généralisme, le commandement par l'exemple, le respect de la vie, l'humanité, la justice, la paix.

Entre leur chef et eux, l'union des cœurs et des volontés, supérieure aux règlements eux-mêmes, avait été le secret de leur succès. Ils avaient compris, aussi le généralisme, le commandement par l'exemple, le respect de la vie, l'humanité, la justice, la paix.

Entre leur chef et eux, l'union des cœurs et des volontés, supérieure aux règlements eux-mêmes, avait été le secret de leur succès. Ils avaient compris, aussi le généralisme, le commandement par l'exemple, le respect de la vie, l'humanité, la justice, la paix.

Entre leur chef et eux, l'union des cœurs et des volontés, supérieure aux règlements eux-mêmes, avait été le secret de leur succès. Ils avaient compris, aussi le généralisme, le commandement par l'exemple, le respect de la vie, l'humanité, la justice, la paix.

Entre leur chef et eux, l'union des cœurs et des volontés, supérieure aux règlements eux-mêmes, avait été le secret de leur succès. Ils avaient compris, aussi le généralisme, le commandement par l'exemple, le respect de la vie, l'humanité, la justice, la paix.

A propos de l'affaire Oustric

Paris, 7 janvier. — Le ministre des Finances communique la note suivante: Les journaux du matin du mercredi 7 janvier, ont publié des commentaires relatifs aux communications faites par le ministère des Finances et suivies d'investigations effectuées par certains membres de la Commission d'enquête dans les dossiers relatifs aux introductions de valeurs étrangères. Le ministre entend préciser son attitude au sujet des demandes qui lui ont été adressées à cet égard par la Commission. A la date du 4 décembre, M. le président de la Commission d'enquête a demandé au ministre des Finances du gouvernement précédent de lui faire connaître, 1° les admissions à la cote des valeurs étrangères du 1er janvier 1920 au 31 décembre 1924 et celles du 1er janvier 1925 à la fin de la période antérieure; 2° les personnes intervenues à propos de ces admissions à la cote.

Le lundi 15 décembre, M. Paul Reynaud a remis les services à M. Germain Martin et lui a signalé l'existence d'un dossier contenant les listes destinées à répondre à la première des deux demandes ci-dessus. Il existe dans ce dossier aucune liste d'introductions. Le 22 décembre les services de la direction du mouvement général des fonds ont remis au ministre un projet de liste relatif à onze interventions émanant de neuf parlementaires. M. Germain Martin demanda aux services si les interventions mentionnées comportaient quelque gravité. Il apprit qu'elles avaient toutes — ou presque toutes — un caractère banal et écrits alors à M. le président de la Commission d'enquête à la date du 23 décembre une lettre dans ce sens.

Et la note conclut en ces termes: 1° Que tous les dossiers ont été intégrés et immédiatement offerts aux recherches directes de la Commission; 2° Que c'est à la demande de la Commission et après accord entre M. le président de la Commission et M. le président du Conseil qu'un bordereau et non une liste a été établie; 3° Que ce travail a été effectué en toute indépendance par des fonctionnaires dont l'impartialité ne peut être suspectée.

Dans ces conditions le ministre est fondé à s'élever contre toutes les interprétations tendancieuses qui ne sauraient résister au fait que tous les documents ont été, dès le lendemain de leur remise, mis à la disposition de la Commission.

Une demande d'interpellation M. Lamoignon, 7 janvier. — Le docteur Basket, député, a adressé au président de la Chambre une demande d'interpellation sur la tentative d'empoisonnement de scandale Oustric.

M. HERRIOT FAIT ARRÊTER UN INGENIEUR-EXPERT DE LA VILLE DE LYON Lyon, 7 janvier. — Une arrestation a eu lieu, qui sera appelée à avoir, si les déclarations de l'individu arrêté étaient confirmées, une certaine retentissement. Cette arrestation est celle de l'expert désigné par la Ville de Lyon dans son litige avec la compagnie du gaz.

Cet expert, nommé Sauter, est accusé par M. Herriot, et de reste sur ses propres déclarations, d'avoir trahi ses devoirs en présentant, moyennant une somme d'un million, des faux documents, un rapport qui avait été, prétend-il, rédigé dans les bureaux de la compagnie du gaz.

UN EMPRUNT AUX ETATS-UNIS EN VUE DE CONVERSIONS Washington, 7 janvier. — M. Mellon a demandé au congrès de modifier la loi réglementant le système d'emprunt de guerre, dit de la liberté, et d'autoriser un emprunt obligataire de huit milliards de dollars, afin de permettre, au cours de ces trois prochaines années, des opérations de trésorerie dans un but de conversions.

200.000 tisserands britanniques sont menacés de lock-out à la suite d'une grève Londres, 7 janvier. — Un commencement de grève a éclaté dans une filature de coton de Northampton, où près de 5.000 ouvriers ont cessé le travail pour résister à la baisse des salaires. L'association des propriétaires de filatures, fortement organisée, a recommandé à tous ses membres de se tenir prêts à fermer leurs établissements d'ici que l'ordre en sera donné. Un tel lock-out pourrait d'un seul coup, forcer au chômage au moins 200.000 ouvriers.

L'arrestation d'un assassin Saint-Etienne, 7 janvier. — Sur l'indication d'un voyageur de commerce qui l'avait reconnu, la Sûreté de Troyes a arrêté sous le nom de Mouton, un individu qui avait son nom de famille en Cornu, né en septembre 1884 à Marseille et recherché depuis le 22 janvier 1923, date à laquelle il assassinait près de Saint-Sébastien-Lay (Loiret), M. Duperray, une vieille femme de 63 ans, habitant seule une petite ferme et à laquelle après avoir abasbordé plusieurs coups de ping américain, il avait tranché la gorge à coups de rasoir.

Un complot pour incendier les plantations de cannes à sucre de Cuba New-York, 7 janvier. — On mande de la Havane à l'Associated Press: Les documents que l'on vient d'acquiescer ont révélé l'existence d'un vaste complot pour la destruction par l'incendie à partir du 15 janvier des plantations de cannes à sucre de Cuba. Les postes militaires répartis dans l'île ont reçu l'ordre de tirer sur quiconque serait surpris en train d'allumer un incendie.

MORT A CENT CINQ ANS Nancy, 7 janvier. — M. Joseph Zaleski vient de mourir à Mignéville, à l'âge de cent cinq ans, d'une bronchite, sa première maladie. Il avait reçu, l'année dernière, la croix de la Légion d'honneur.

LADY OWEN COMPARAITRA AUX ASSISES DE SEINE-ET-OISE EN FÉVRIER PROCHAIN Versailles, 7 janvier. — M. Dubuc, procureur de la République à Versailles, après avoir réglé le dossier de l'affaire de Marcellin, l'a renvoyé à la chambre des accusations, de manière que lady Owen puisse comparaître devant la cour d'assises de Seine-et-Oise au cours de la prochaine session qui s'ouvrira à Versailles, le 17 février, sous la présidence de M. Barnaud, conseiller à la cour.

LES CONDAMNÉS DU PROCÈS DE MOSCOU SONT LIBÉRÉS Riga, 7 janvier. — Le gouvernement de Moecou a publié un communiqué suivant lequel les ingénieurs récemment condamnés au cours du procès intenté au « parti industriel » ont été remis en liberté et envoyés en Sibirie où, sous de faux noms, ils seront employés dans diverses entreprises industrielles.

LES ASSURANCES SOCIALES

Quelques conseils pratiques La Caisse Centrale de maladie de la Mutualité du Nord, 23, rue Inkermann à Lille, appelle l'attention des assurés aux assurances sociales sur les points suivants qui peuvent faciliter dans une large mesure, l'application de la loi: 1° Nécessité pour le malade de renvoyer, dans les 48 heures de la première visite ou consultation, à la Caisse Centrale, la carte-lettre jointe à la feuille de maladie; 2° Nécessité également pour le malade de retourner à la Caisse la feuille de maladie, soit lorsqu'elle est épuisée, soit lorsqu'elle a servi plusieurs jours, si la maladie continue, soit en cas d'hospitalisation. Cette feuille doit être remplie très soigneusement et indiquer notamment si le malade est l'assuré lui-même, son conjoint ou un enfant ou pupille de la Nation, ou le plus grand intérêt de la famille, ou s'il s'agit d'une personne âgée ou d'une troisième feuille, pour la même maladie et celle-ci dure plus de quinze jours. Enfin, le malade doit demander au médecin de mentionner sur la feuille de maladie, la date du premier jour de maladie, la durée probable de la maladie, la date du dernier jour de maladie, la nécessité de l'interruption du travail le cas échéant, etc.

3° Les salariés qui ont des charges de famille, c'est-à-dire à leur charge des enfants de plus de six semaines et de moins de 16 ans non salariés ou pupilles de la Nation, ont le plus grand intérêt à la faire connaître, en présentant un livret de famille ou un certificat de famille, au directeur de la Caisse, dès qu'ils ont été admis à la Caisse. Les charges de famille donnent, en effet, droit à des majorations en cas de maladie ou de grossesse; 4° Les assurés malades ou blessés de guerre ont également le plus grand intérêt à demander au médecin de mentionner expressément cette situation sur la feuille de maladie, ce qui permettra à la Caisse de leur dispenser les avantages spéciaux prévus par la loi.

Plus les indications données par le malade, ou le médecin, moins il y aura de formalités à remplir, et plus le règlement sera facile. Limites du salaire — Lieu de travail On voit que l'une des conditions exigées pour bénéficier de l'assurance obligatoire est que la rémunération soit annuelle, quelle qu'en soit la nature, mais abstraction faite des allocations familiales ne dépasse pas 15.000 francs.

Toutefois, ce chiffre limite est porté à 18.000 francs dans les villes de plus de 250.000 habitants et dans les circonscriptions industrielles dont la liste a été fixée par décret et dans lesquelles figurent les cantons de Lille, Roubaix et Tourcoing. A noter que pour les salariés ayant des charges de famille, le salaire limite est porté à 20.000 francs ou de 18.000 francs en cas de 2.000 francs s'ils ont un enfant, de 4.000 francs s'ils en ont deux, il est porté à 25.000 francs s'ils en ont trois ou davantage.

Plus les indications données par le malade, ou le médecin, moins il y aura de formalités à remplir, et plus le règlement sera facile. Limites du salaire — Lieu de travail On voit que l'une des conditions exigées pour bénéficier de l'assurance obligatoire est que la rémunération soit annuelle, quelle qu'en soit la nature, mais abstraction faite des allocations familiales ne dépasse pas 15.000 francs.

Toutefois, ce chiffre limite est porté à 18.000 francs dans les villes de plus de 250.000 habitants et dans les circonscriptions industrielles dont la liste a été fixée par décret et dans lesquelles figurent les cantons de Lille, Roubaix et Tourcoing. A noter que pour les salariés ayant des charges de famille, le salaire limite est porté à 20.000 francs ou de 18.000 francs en cas de 2.000 francs s'ils ont un enfant, de 4.000 francs s'ils en ont deux, il est porté à 25.000 francs s'ils en ont trois ou davantage.

Plus les indications données par le malade, ou le médecin, moins il y aura de formalités à remplir, et plus le règlement sera facile. Limites du salaire — Lieu de travail On voit que l'une des conditions exigées pour bénéficier de l'assurance obligatoire est que la rémunération soit annuelle, quelle qu'en soit la nature, mais abstraction faite des allocations familiales ne dépasse pas 15.000 francs.

Toutefois, ce chiffre limite est porté à 18.000 francs dans les villes de plus de 250.000 habitants et dans les circonscriptions industrielles dont la liste a été fixée par décret et dans lesquelles figurent les cantons de Lille, Roubaix et Tourcoing. A noter que pour les salariés ayant des charges de famille, le salaire limite est porté à 20.000 francs ou de 18.000 francs en cas de 2.000 francs s'ils ont un enfant, de 4.000 francs s'ils en ont deux, il est porté à 25.000 francs s'ils en ont trois ou davantage.

Plus les indications données par le malade, ou le médecin, moins il y aura de formalités à remplir, et plus le règlement sera facile. Limites du salaire — Lieu de travail On voit que l'une des conditions exigées pour bénéficier de l'assurance obligatoire est que la rémunération soit annuelle, quelle qu'en soit la nature, mais abstraction faite des allocations familiales ne dépasse pas 15.000 francs.

Toutefois, ce chiffre limite est porté à 18.000 francs dans les villes de plus de 250.000 habitants et dans les circonscriptions industrielles dont la liste a été fixée par décret et dans lesquelles figurent les cantons de Lille, Roubaix et Tourcoing. A noter que pour les salariés ayant des charges de famille, le salaire limite est porté à 20.000 francs ou de 18.000 francs en cas de 2.000 francs s'ils ont un enfant, de 4.000 francs s'ils en ont deux, il est porté à 25.000 francs s'ils en ont trois ou davantage.

Plus les indications données par le malade, ou le médecin, moins il y aura de formalités à remplir, et plus le règlement sera facile. Limites du salaire — Lieu de travail On voit que l'une des conditions exigées pour bénéficier de l'assurance obligatoire est que la rémunération soit annuelle, quelle qu'en soit la nature, mais abstraction faite des allocations familiales ne dépasse pas 15.000 francs.

Toutefois, ce chiffre limite est porté à 18.000 francs dans les villes de plus de 250.000 habitants et dans les circonscriptions industrielles dont la liste a été fixée par décret et dans lesquelles figurent les cantons de Lille, Roubaix et Tourcoing. A noter que pour les salariés ayant des charges de famille, le salaire limite est porté à 20.000 francs ou de 18.000 francs en cas de 2.000 francs s'ils ont un enfant, de 4.000 francs s'ils en ont deux, il est porté à 25.000 francs s'ils en ont trois ou davantage.

Plus les indications données par le malade, ou le médecin, moins il y aura de formalités à remplir, et plus le règlement sera facile. Limites du salaire — Lieu de travail On voit que l'une des conditions exigées pour bénéficier de l'assurance obligatoire est que la rémunération soit annuelle, quelle qu'en soit la nature, mais abstraction faite des allocations familiales ne dépasse pas 15.000 francs.

Toutefois, ce chiffre limite est porté à 18.000 francs dans les villes de plus de 250.000 habitants et dans les circonscriptions industrielles dont la liste a été fixée par décret et dans lesquelles figurent les cantons de Lille, Roubaix et Tourcoing. A noter que pour les salariés ayant des charges de famille, le salaire limite est porté à 20.000 francs ou de 18.000 francs en cas de 2.000 francs s'ils ont un enfant, de 4.000 francs s'ils en ont deux, il est porté à 25.000 francs s'ils en ont trois ou davantage.

Plus les indications données par le malade, ou le médecin, moins il y aura de formalités à remplir, et plus le règlement sera facile. Limites du salaire — Lieu de travail On voit que l'une des conditions exigées pour bénéficier de l'assurance obligatoire est que la rémunération soit annuelle, quelle qu'en soit la nature, mais abstraction faite des allocations familiales ne dépasse pas 15.000 francs.

Toutefois, ce chiffre limite est porté à 18.000 francs dans les villes de plus de 250.000 habitants et dans les circonscriptions industrielles dont la liste a été fixée par décret et dans lesquelles figurent les cantons de Lille, Roubaix et Tourcoing. A noter que pour les salariés ayant des charges de famille, le salaire limite est porté à 20.000 francs ou de 18.000 francs en cas de 2.000 francs s'ils ont un enfant, de 4.000 francs s'ils en ont deux, il est porté à 25.000 francs s'ils en ont trois ou davantage.

Plus les indications données par le malade, ou le médecin, moins il y aura de formalités à remplir, et plus le règlement sera facile. Limites du salaire — Lieu de travail On voit que l'une des conditions exigées pour bénéficier de l'assurance obligatoire est que la rémunération soit annuelle, quelle qu'en soit la nature, mais abstraction faite des allocations familiales ne dépasse pas 15.000 francs.

Toutefois, ce chiffre limite est porté à 18.000 francs dans les villes de plus de 250.000 habitants et dans les circonscriptions industrielles dont la liste a été fixée par décret et dans lesquelles figurent les cantons de Lille, Roubaix et Tourcoing. A noter que pour les salariés ayant des charges de famille, le salaire limite est porté à 20.000 francs ou de 18.000 francs en cas de 2.000 francs s'ils ont un enfant, de 4.000 francs s'ils en ont deux, il est porté à 25.000 francs s'ils en ont trois ou davantage.

Plus les indications données par le malade, ou le médecin, moins il y aura de formalités à remplir, et plus le règlement sera facile. Limites du salaire — Lieu de travail On voit que l'une des conditions exigées pour bénéficier de l'assurance obligatoire est que la rémunération soit annuelle, quelle qu'en soit la nature, mais abstraction faite des allocations familiales ne dépasse pas 15.000 francs.

Toutefois, ce chiffre limite est porté à 18.000 francs dans les villes de plus de 250.000 habitants et dans les circonscriptions industrielles dont la liste a été fixée par décret et dans lesquelles figurent les cantons de Lille, Roubaix et Tourcoing. A noter que pour les salariés ayant des charges de famille, le salaire limite est porté à 20.000 francs ou de 18.000 francs en cas de 2.000 francs s'ils ont un enfant, de 4.000 francs s'ils en ont deux, il est porté à 25.000 francs s'ils en ont trois ou davantage.

Plus les indications données par le malade, ou le médecin, moins il y aura de formalités à remplir, et plus le règlement sera facile. Limites du salaire — Lieu de travail On voit que l'une des conditions exigées pour bénéficier de l'assurance obligatoire est que la rémunération soit annuelle, quelle qu'en soit la nature, mais abstraction faite des allocations familiales ne dépasse pas 15.000 francs.

Toutefois, ce chiffre limite est porté à 18.000 francs dans les villes de plus de 250.000 habitants et dans les circonscriptions industrielles dont la liste a été fixée par décret et dans lesquelles figurent les cantons de Lille, Roubaix et Tourcoing. A noter que pour les salariés ayant des charges de famille, le salaire limite est porté à 20.000 francs ou de 18.000 francs en cas de 2.000 francs s'ils ont un enfant, de 4.000 francs s'ils en ont deux, il est porté à 25.000 francs s'ils en ont trois ou davantage.

Plus les indications données par le malade, ou le médecin, moins il y aura de formalités à remplir, et plus le règlement sera facile. Limites du salaire — Lieu de travail On voit que l'une des conditions exigées pour bénéficier de l'assurance obligatoire est que la rémunération soit annuelle, quelle qu'en soit la nature, mais abstraction faite des allocations familiales ne dépasse pas 15.000 francs.

Toutefois, ce chiffre limite est porté à 18.000 francs dans les villes de plus de 250.000 habitants et dans les circonscriptions industrielles dont la liste a été fixée par décret et dans lesquelles figurent les cantons de Lille, Roubaix et Tourcoing. A noter que pour les salariés ayant des charges de famille, le salaire limite est porté à 20.000 francs ou de 18.000 francs en cas de 2.000 francs s'ils ont un enfant, de 4.000 francs s'ils en ont deux, il est porté à 25.000 francs s'ils en ont trois ou davantage.

Plus les indications données par le malade, ou le médecin, moins il y aura de formalités à remplir, et plus le règlement sera facile. Limites du salaire — Lieu de travail On voit que l'une des conditions exigées pour bénéficier de l'assurance obligatoire est que la rémunération soit annuelle, quelle qu'en soit la nature, mais abstraction faite des allocations familiales ne dépasse pas 15.000 francs.

Toutefois, ce chiffre limite est porté à 18.000 francs dans les villes de plus de 250.000 habitants et dans les circonscriptions industrielles dont la liste a été fixée par décret et dans lesquelles figurent les cantons de Lille, Roubaix et Tourcoing. A noter que pour les salariés ayant des charges de famille, le salaire limite est porté à 20.000 francs ou de 18.000 francs en cas de 2.000 francs s'ils ont un enfant, de 4.000 francs s'ils en ont deux, il est porté à 25.000 francs s'ils en ont trois ou davantage.

Plus les indications données par le malade, ou le médecin, moins il y aura de formalités à remplir, et plus le règlement sera facile. Limites du salaire — Lieu de travail On voit que l'une des conditions exigées pour bénéficier de l'assurance obligatoire est que la rémunération soit annuelle, quelle qu'en soit la nature, mais abstraction faite des allocations familiales ne dépasse pas 15.000 francs.

Toutefois, ce chiffre limite est porté à 18.000 francs dans les villes de plus de 250.000 habitants et dans les circonscriptions industrielles dont la liste a été fixée par décret et dans lesquelles figurent les cantons de Lille, Roubaix et Tourcoing. A noter que pour les salariés ayant des charges de famille, le salaire limite est porté à 20.000 francs ou de 18.000 francs en cas de 2.000 francs s'ils ont un enfant, de 4.000 francs s'ils en ont deux, il est porté à 25.000 francs s'ils en ont trois ou davantage.

Plus les indications données par le malade, ou le médecin, moins